

Règlement intérieur

2018/2019

Le règlement intérieur a pour objet de préciser le fonctionnement du Centre de Musiques Actuelles et des règles à respecter. Chaque personne doit être à jour de ses frais de dossier pour pouvoir suivre les cours de musique.

Fonctionnement des cours

- En cas d'absence d'un professeur, le cours est, soit assuré par un remplaçant, soit rattrapé par le professeur.
- Dans la mesure du possible, les absences des professeurs sont signalées auparavant.
- L'élève s'engage à suivre assidûment les cours auxquels il est inscrit et de respecter les horaires.
- Pas de cours pendant les vacances scolaires et jours fériés.
- Toute communication concernant le fonctionnement de l'École doit se faire auprès de la direction.
- Les absences des élèves doivent être signalées préalablement à la direction.
- Afin d'être pris en compte, le dossier doit comporter le règlement complet -
- Les absences d'élèves ne feront pas l'objet de remboursement, ni de reprogrammation de cours.
- MUSIC TIME n'est pas responsable des enfants en dehors des heures de cours.
- Les parents des élèves ne sont pas admis dans les cours de leurs enfants sauf demande du professeur ou de la direction.

Instrument et Matériel

- L'école ne fournit pas d'instrument (sauf batterie et piano /synthé).
- L'achat de méthodes et de partitions de musique dont les références sont données par le professeur sont à la charge de l'élève.
- En aucun cas, l'école ne sera responsable de la perte ou du vol du matériel personnel ou d'instruments.

Photographie

- Les élèves sont susceptibles d'être pris en photo ou filmés au cours des événements de l'année (concerts, auditions).
- Vous autoriserez ou non la diffusion de ces photos ou vidéos sur le site Internet de l'École et divers articles de presse.

Discipline et comportement

- Les locaux sont loués par l'école, il est indispensable que tous en prennent soin.
- Les élèves et leurs parents seront responsables des dégradations qu'ils pourraient occasionner.
- L'élève ayant un comportement perturbateur sera exclu temporairement ou définitivement.
- Une assurance collective a été prise par la société MUSIC TIME.
- Elle couvre l'année scolaire en responsabilité civile, dommage aux locaux et aux personnes.

Paiement

- Il est possible de régler l'abonnement annuel en un, deux ou trois chèques.
- Il ne sera fait aucun remboursement en cours d'année, sauf cas de force majeure avéré et sur présentation de certificat médical.
- Le paiement en 3 fois est une facilité de paiement accordée qui ne remet en rien l'engagement annuel contracté.
- Passé le 30 septembre 2018, il ne sera procédé à aucune annulation d'inscription
- Les frais de dossier sont encaissés même en cas de désistement en cours ou au début de l'année.
- Même en cas de désistement pour cas de force majeure, tout trimestre commencé est dû dans sa totalité.
- Tout élève absent à ses cours ne pourra en aucun cas en exiger le remboursement.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement ci-dessus et m'engage à le respecter.

Prénom et nom de l'élève

Prénom et nom d'un des parents ou du responsable
légal

Signature de l'élève

Signature (parent ou responsable légal)